



15 MARS 2016

**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

Publié ou notifié
Le :

le Président,

15 MARS 2016

L'an deux mille seize

Le 09 Mars à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 03 Mars 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DU GRAND LIBOURNAIS

Présents : 21

AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

DUMONT Éric pouvoir à Arnaud BOBET, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absent excusé : 1

BOBET Arnaud

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : Armand MERCADIER

Le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Libournais a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 26 novembre 2015. Par courrier reçu le 16 décembre 2015, M. le Président du PETR du Grand Libournais a transmis ce projet à la Communauté de Communes du Cubzaguais, pour qu'elle donne son avis, en tant que personne publique associée, au titre du SCoT du Cubzaguais.

15 MARS 2016

Publié ou notifié le Président.

Le : 15 MARS 2016

■ PRESENTATION DU PROJET

Le projet de SCoT a été établi sur la base de 3 scénarios de développement. Le scénario médian qui a été retenu prévoit un **taux de croissance de 1%** (alors que la dernière décennie a vu une croissance de 1,2%). Le principe est de **limiter l'objectif d'accueil de la population aux capacités d'alimentation en eau potable du territoire**. On parvient alors à une **augmentation de 30 000 habitants sur 20 ans**, soit une arrivée de 14 300 ménages.

Cet objectif d'accueil entraîne un besoin de 22 400 logements neufs à construire. L'objectif de diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la précédente décennie est proche de 20%.

La ville de Saint-André de Cubzac est mentionnée dans le Rapport de Présentation en tant que centralité périphérique, dont le bassin de vie englobe plusieurs communes du Grand Libournais (une dizaine dans le Fronsadais).

Au total 8 centralités périphériques (Bordeaux, Bergerac, Saint-André de Cubzac, Montpon-Ménésterol, Créon, La Roche-Chalais, Cézac et Monségur) contrebalancent les 4 bassins de vie identifiés dans le Grand Libournais autour de : Libourne, Coutras, Castillon la Bataille et Saint-Seurin sur l'Isle.

Le Projet d'Aménagement Durable et de Développement (PADD) fixe 10 orientations :

- Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local ;
- Conforter l'économie locale et développer l'emploi ;
- Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur du projet ;
- Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, garante de la qualité du cadre de vie ;
- Garantir une gestion équilibrée des ressources ;
- Calquer l'offre globale de logements par territoire aux besoins avérés issus d'un parcours résidentiel complexe ;
- Irriguer le territoire de services et d'équipements de proximité ;
- **Conforter l'accessibilité au territoire notamment en décidant de promouvoir la création d'une liaison rapide entre le Grand Libournais, la Haute Gironde et le Sud Gironde, depuis les autoroutes A 89, A 10, A 62 voire A 65, offrant la perspective d'une "grand contournement" Est de l'agglomération bordelaise, désengorgeant une rocade, même modernisée, vouée à l'asphyxie.**
- Prévenir les risques et diminuer les nuisances ou les pollutions ;
- Œuvrer à la (re)construction d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs établit 4 axes principaux :

1. « **Promouvoir une organisation rationnelle et équilibrée du territoire** »

Il s'agit de définir les grands équilibres spatiaux du territoire sur la base des principes suivants :

- Gérer les espaces naturels et agir en maîtrisant le développement urbain, notamment en caractérisant l'espace à vocation urbaine ou destiné à l'être ;
- S'appuyer sur l'armature urbaine comme support de solidarités et d'une urbanisation maîtrisée pour organiser la répartition de l'accueil démographique, urbain et économique ;

15 MARS 2016

N°2016-05

Publié ou notifié le Président,

Le : 15 MARS 2016

- Répartir les équipements et les services sur le territoire pour une couverture optimale du territoire, afin que leur implantation conforte l'armature territoriale et accompagne le développement urbain des centralités.

2. « **La nature, un capital à transmettre et des ressources à préserver** »

- Assurer la vitalité des trames vertes et bleues, afin de garantir le bon fonctionnement des espaces qui constituent l'armature écologique ;
- Affirmer la valeur des paysages emblématiques et des éléments patrimoniaux identitaires, car ils sont l'image du territoire ;
- Garantir une gestion équilibrée et responsable des ressources naturelles, afin d'assurer un développement compatible avec le renouvellement ;
- Préserver et valoriser les espaces agricoles et viticoles, en assurant la protection des terroirs, notamment la « trame pourpre », afin de garantir la valorisation économique des composantes productives et leur permettre de continuer à se développer.

3. « **Concevoir un nouveau modèle urbain garant de la qualité du cadre de vie** »

Il s'agit de définir les modalités de répartition de l'accueil des 30 000 nouveaux habitants, ainsi que de l'effort de construction nécessaire qui en découle :

- Proposer une offre de logements diversifiée pour répondre à tous les besoins, actuels et futurs, aptes à améliorer la mixité et de déconcentrer l'offre d'habitat social, et dont la répartition conforte l'armature urbaine ;
- Economiser et rationaliser l'usage de l'espace, en imposant prioritairement l'intensification de l'urbanisation des secteurs déjà bâtis, ainsi qu'une densification des constructions de logements neufs adaptés au contexte urbain dans lequel ils s'insèrent ;
- Développer et conforter la qualité des espaces bâtis, en améliorant la mixité fonctionnelle au sein des quartiers et en produisant de nouveaux espaces urbains de qualité respectant la morphologie et l'organisation urbaine existante ;
- Maintenir un territoire accessible, support de toutes les mobilités, en mettant en œuvre un système de déplacements durables s'appuyant sur les interactions urbanisme/transports.

4. « **Conforter l'économie et développer l'emploi** »

- Proposer et définir une armature économique équilibrée et performante pour qu'elle optimise et organise les espaces d'accueil, et qu'elle régule l'offre commerciale en la concentrant et en l'ajustant progressivement aux évolutions démographiques constatées ;
- Œuvrer à l'émergence d'une destination touristique autour de Saint-Emilion, en développant une politique touristique coordonnée à l'échelle du SCoT.

Considérant que le projet de SCoT prend en compte les enjeux extérieurs au Grand Libournais,
Considérant que le SCoT du Grand Libournais est complémentaire et cohérent avec les orientations du SCoT du Cubzaguais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de formuler un avis favorable sur le projet de SCoT du Grand Libournais.

Pour: 18
Contre : 0
Abstention : 6

Enregistrée en sous-préfecture
Le : 15 MARS 2016

Publiée le : 15 MARS 2016

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
15 MARS 2016

Publié ou notifié le Président,
Le :

15 MARS 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 10 Mars 2016.

Le Président,

A.DUMAS.

